



Commune de Vully-les-Lacs

Au Conseil communal de Vully-les-Lacs

Préavis municipal 2024/10

Demande de crédit de CHF 41'000.-- pour l'achat d'un véhicule répondant aux besoins de la commune pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments communaux.

Point porté à l'ordre du jour de la séance du 24 septembre 2024.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Voici un inventaire des différents véhicules routiers spécifiques. Les 3 premiers sont utilisés en priorité par la voirie. Ces véhicules sont complétés par 3 remorques.

Voirie

Nissan NT 400 pro 2018

70'000 km

VW Amarok 2014

178'000 km

Toyota Hilux 1999

120'000 km



Conciergerie

Citroën Justy

2021

43'000 km

Notre équipe de conciergerie dispose d'un seul véhicule pour l'entretien et le nettoyage de tous les bâtiments communaux, ce qui est insuffisant. En effet, M. Progin doit très souvent utiliser son propre véhicule, ce qui n'est pas souhaitable.

Les poubelles, le matériel et les engins de nettoyage sont encombrants et nécessitent un véhicule adapté.



2. Présentation du projet

a) Après analyse des besoins et discussion avec les futurs utilisateurs. Nous avons défini un équipement minimum obligatoire :

- Porte arrière double : possibilité de poser une palette CFF.
- Une porte latérale coulissante.
- Un crochet d'attelage.
- Climatisation.
- Un espace de chargement de minimum deux mètres de long, un mètre de large et une hauteur d'un mètre.

Plusieurs véhicules du marché intègrent tous ces critères. Nous avons choisi de nous approcher de 2 garages de la région pour leur demander une offre.

- b) 2 variantes ont été étudiées : thermique et électrique. L'engagement de notre commune dans un plan énergie-climat communal (PECC) ainsi que le coût de fonctionnement nous ont orientés vers la variante électrique.

Bref comparatif

- Prix d'un véhicule thermique essence correspondant aux critères souhaités : CHF 31'000.--
- Prix d'un même véhicule avec une motorisation électrique : CHF 41'000.--

Ce véhicule effectuera en moyenne 200-220 km /semaine, soit environ 11'000 km/année.

Coût du carburant utilisée par un véhicule thermique

11'000 km avec une consommation de 10 litres/100 km à un prix moyen de CHF 1,90 /litre représente un coût d'environ CHF 2'100.--/année.

Coût de l'électricité utilisée par le véhicule.

Batterie 50 kWh avec une autonomie théorique de 350 km, donc environ 220 km en pratique. En conséquence, ce véhicule ne devrait être rechargé qu'une à 2 fois par semaine, soit le week-end et éventuellement une deuxième fois en semaine avec de l'électricité produite par des panneaux solaires.

Cependant, même s'il fait toujours beau chez nous, il convient de prévoir une consommation de 300 kWh par année achetés au Groupe-e à une moyenne de CHF 0,30 par kWh. Soit une dépense de CHF 90.-/an. Actuellement nous revendons l'excédent d'électricité produite par les panneaux du local de la voirie à CHF 0,145 / kWh, on pourrait donc rajouter encore CHF 150.-- au montant précédent puisque cette électricité ne pourra plus être revendue. Donc un coût total de CHF 240.-/année.

De plus, d'après les 2 garagistes consultés, les frais d'entretien d'un véhicule électrique sont moins élevés que ceux d'un véhicule thermique.

Sans entrer dans les détails, on peut estimer qu'un véhicule électrique, pour l'utilisation décrite ci-dessus, deviendrait plus avantageux au bout de 5 ans.

Dans un premier temps, ce véhicule serait rechargé au local de la voirie à Vallamand. L'installation d'une borne de recharge y est prévue.

Offre 1 : CHF 40'650.--

Offre 2 : CHF 40'540.--

Considérant les 2 offres pratiquement équivalentes, la priorité sera donnée à celle qui aura le plus court délai de livraison.

3. Observations financières et financement

Le prix final de ce véhicule sera de CHF 41'000.-- TTC. (Pneus neige compris)

Le leasing n'est pas souhaitable dans ce cas, le véhicule coûterait environ CHF 2'500.-- de plus.

- o Crédit demandé CHF 41'000.00
- o Amortissement 10% (selon RCom et annexe MCH2) CHF 4'100.00

Dès 2024, la charge annuelle d'amortissement se comptabilisera sous le chapitre 3501 du compte de fonctionnement et la charge d'investissement sera résumée dans le récapitulatif des immobilisations (annexe aux comptes) sous la section 250 000, mobiliers, machines et véhicules.

4. Conclusion :

Basé sur la présentation ci-dessus, la Municipalité vous propose donc de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Vully-les-Lacs

- Vu le préavis municipal No 2024/10
- Oui le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour.

Décide :

1. D'autoriser la Municipalité à commander un véhicule électrique qui sera utilisé par l'équipe de conciergerie en priorité.
2. De lui accorder dans ce but, un crédit de CHF 41'000.--.
3. De financer cet investissement par la trésorerie courante.

Ainsi adopté en séance du 13 août 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



M. Verdon



La Secrétaire :



S. Baumann

Municipal délégué : M. Christian Genilloud